



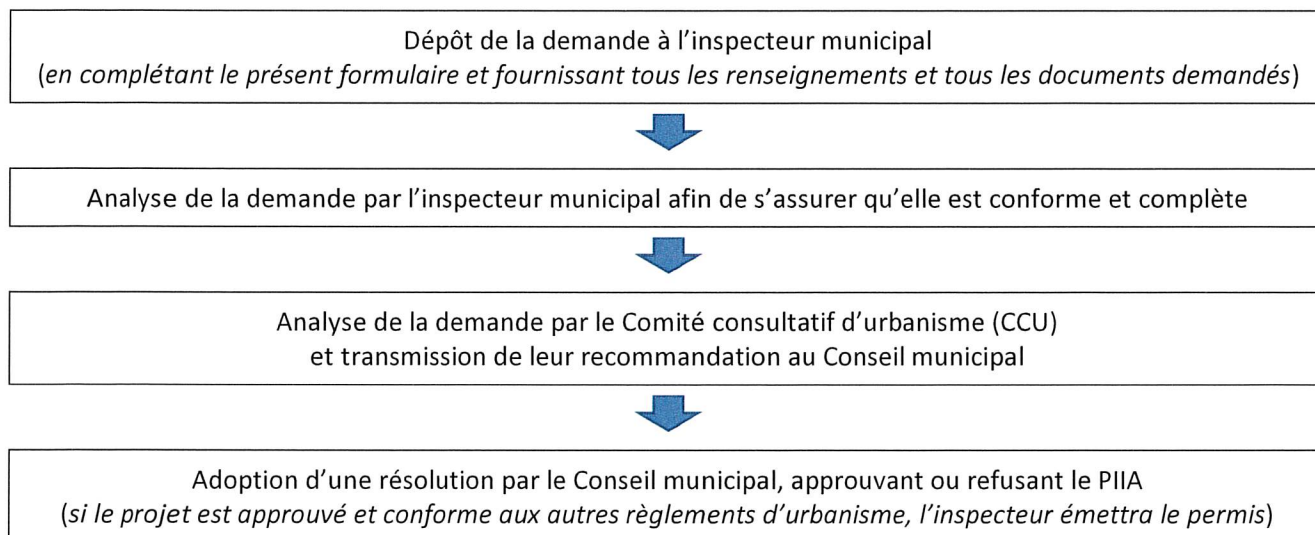
Demande de permis Formulaire de demande d'approbation P.I.I.A

Dans certains secteurs de la municipalité, certains types de travaux de construction ou de rénovation sont soumis à un processus d'évaluation et d'approbation que l'on nomme « *plan d'implantation et d'intégration architecturale* » (communément appelé PIIA) et dont l'objectif est de protéger le caractère historique ou patrimonial d'un lieu. Cette procédure est basée sur une approche règlementaire plus souple que le cadre normatif habituel et elle permet l'évaluation des projets selon des critères qualitatifs.

Qu'est-ce qu'un PIIA et quel est son intérêt ?

- Un *plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) est un outil d'urbanisme qui peut être utilisé dans certains secteurs pour en protéger le caractère historique ou patrimonial, ou encore pour s'assurer de l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions.
- Le PIIA est un outil à caractère discrétionnaire, c'est-à-dire qu'il appartient au Conseil municipal d'accepter ou de refuser la demande à la suite de la réception d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). L'analyse d'un dossier de PIIA se fait sur la base de critères ou d'objectifs, prédéterminés pour chacune des zones dans le règlement sur les PIIA.
- Le présent règlement s'applique à toute nouvelle construction ou enseigne, à l'aménagement d'un terrain ainsi qu'aux agrandissements, transformations et rénovations apportées aux constructions existantes et situées dans les secteurs énumérés ci-dessous. Il est opposable à toute personne morale de droit public ou de droit privé et à tout individu.

Quel est le processus d'approbation d'un PIIA ?





Zonage municipal et PIIA

- Zonage municipal
- Zone d'implantation et d'intégration architecturale

Hydrographie

- Cours d'eau

Limites

- Périmètre urbain
- Zone agricole
- Lot

Système de référence géodésique :

NAD 83

Projection cartographique :

Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7

Sources :

- MRC de Kamouraska - Géomatique.
- Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec. © Gouvernement du Québec.
- Orthophoto 2022.

Réalisé par :
Le service de l'aménagement et
de la mise en valeur du territoire,
MRC de Kamouraska

Décembre 2025





Demande de permis
Formulaire de demande d'approbation P.I.I.A

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Numéro de demande PIIA	
Numéro de matricule	
Numéro de lot	
Date de réception de la demande	

DATE DE LA DEMANDE

--

Identification du lieu des travaux

Adresse :	

Identification du requérant (si différent du propriétaire, fournir une procuration)

Prénom et nom :			
Adresse :			
Municipalité :			
Province :		Code Postal :	
Numéro de téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Identification du propriétaire

Prénom et nom :			
Adresse :			
Municipalité :			
Province :		Code Postal :	
Numéro de téléphone :		Cellulaire :	
Adresse courriel :			

Objet de la demande (veuillez cocher toutes les cases appropriées)		
☐ Construction d'un bâtiment	☐ Principal	☐ Secondaire
☐ Agrandissement d'un bâtiment	☐ Principal	☐ Secondaire
☐ Rénovation d'un bâtiment	☐ Principal	☐ Secondaire
☐ Aménagement du terrain		
☐ Enseigne		

Caractéristiques et description du projet	
Description du projet	
Revêtement extérieur projeté <i>(types, modèles et couleurs; s'il y a lieu)</i>	
Portes et fenêtres projetées <i>(types, modèles et couleurs; s'il y a lieu)</i>	
Toiture projetée <i>(types, modèles et couleurs; s'il y a lieu)</i>	

Caractéristiques et description du projet (suite)

Dimensions (hauteur, superficie, etc.; s'il y a lieu)	
Fondation projetée (s'il y a lieu)	
Coût estimé des travaux	
Date souhaitée du début des travaux	

Documents à fournir avec le présent formulaire**Pour un projet de construction**

- A) Un plan projet d'implantation, à une échelle d'au moins 1 :500, localisant la construction projetée par rapport aux limites du terrain, aux bandes riveraines, à la plaine inondable et aux zones de contraintes s'il y a lieu, indiquant la forme, les dimensions et la superficie du lot, le périmètre de la construction, les voies de circulation privées ou publiques, les marges réglementaires et toute autre information exigée par la réglementation d'urbanisme. Les bâtiments déjà implantés sur ce ou ces lots doivent également être indiqués.
- B) Les plans, élévations, coupes et croquis requis pour avoir une compréhension claire de la nature, de la localisation et de l'usage du projet de construction. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et reproduits par un procédé indélébile (hauteur, dimensions, superficie, etc.)
- C) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.)

Pour un projet d'agrandissement

- A) Les plans, élévations, coupes et croquis requis pour avoir une compréhension claire de la nature, de la localisation et de l'usage du projet de construction. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et reproduits par un procédé indélébile (hauteur, dimensions, superficie, etc.)
- B) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.)

Pour un projet de rénovation

- A) Les plans, élévations, coupes et croquis requis pour avoir une compréhension claire de la nature, de la localisation et de l'usage du projet de construction. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et reproduits par un procédé indélébile. (hauteur, dimensions, superficie, etc.)
- B) Des photos ou échantillons du modèle et des couleurs utilisés pour les matériaux extérieurs (toiture, revêtement, etc.)

Pour installer ou modifier une enseigne

- A) Plan ou croquis de l'enseigne indiquant la localisation, les dimensions (largeur, hauteur, épaisseur), la superficie, la forme, les matériaux, les couleurs, le type de support, le mode d'éclairage de l'enseigne

+ Procuration du propriétaire (s'il y a lieu)

Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements mentionnés ci-haut sont exacts et complets. Il s'engage à déposer tous les documents requis à la demande de l'inspecteur municipal et en bâtiment. Le soussigné s'engage également à se conformer aux normes municipales ainsi qu'aux dispositions des règlements et des lois si le permis demandé lui est accordé.

Signature

Date

IMPORTANT

Vous devez obligatoirement remettre tous les documents exigés et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations. Le fonctionnaire désigné affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents et/ou renseignements supplémentaires pouvant lui permettre une meilleure compréhension du projet.

Prenez note qu'une demande incomplète peut retarder le traitement de votre demande.

Le délai de traitement de votre demande de permis soumise à l'approbation du Conseil municipal peut varier de **30 à 45 jours** selon la date à laquelle votre demande est déposée. Veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal pour plus d'informations.